

7.1	La formation continue : évolution	218
7.2	La formation continue dans les Greta	220
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	222

## Présentation

En 2010, soit cinq ans après la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élevait à 31,5 milliards d'euros [1]. Elle est stable par rapport à 2009. Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 41 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions sont très voisines avec respectivement 15 % et 14 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 20 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques et Pôle emploi (6 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions.

Les jeunes bénéficient de 25 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (58 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 12 % de la dépense de formation. Les personnes en emploi (dans le secteur public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 62 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'éducation nationale réalise en 2010 un chiffre d'affaires de 870 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 7 % par rapport à 2009 [3]. L'activité a augmenté dans les Greta (+ 7 %) comme dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 8 %). Le nombre de stagiaires augmente également (+ 8 % dans les Greta, et + 2 % dans les établissements de l'enseignement supérieur). Le nombre global d'heures-stagiaires progresse (+ 8 %). Il augmente fortement dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 14 %) mais baisse légèrement dans les Greta (- 0,2 %).

## Définitions

### Formation continue

La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

### Marché de la formation professionnelle

Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

### Financement de l'État

Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent les fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

### Financement des collectivités territoriales

Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

### Financement des entreprises

Depuis 1971, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élevait en 2010 à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et à 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Depuis 1991 l'obligation est étendue aux entreprises de moins de 10 salariés. En 2010, elles doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés.

### Stagiaires, heures-stagiaires, Greta

Voir 7.2.

#### Sources :

- [1] [2] DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi.
- [3] MEN-MESR DEPP/Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.22.
- « DARES Analyses, novembre 2012 », n° 081, DARES.

## [1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Structure 2010 (en %)	Évolution 2010/2009 (en %)
État	4 129	4 135	3 835	4 083	4 423	4 734	15	7,0
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 337	1 206	1 322	1 404	1 767	1 812	6	2,5
dont : autres administrations publiques	153	166	191	204	302	284	1	-5,9
Unedic et Pôle emploi	1 184	1 040	1 131	1 200	1 465	1 528	5	4,3
Régions	3 406	3 787	4 138	4 212	4 482	4 450	14	-0,7
Autres collectivités territoriales	38	43	45	56	65	64	€	-1,5
Entreprises	10 932	11 546	12 439	13 234	13 533	13 142	41	-2,9
Ménages	930	972	1 017	1 081	1 041	1 127	4	8,3
<b>Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)</b>	<b>20 772</b>	<b>21 689</b>	<b>22 796</b>	<b>24 070</b>	<b>25 311</b>	<b>25 329</b>	<b>80</b>	<b>0,1</b>
<b>Fonctions publiques pour leurs propres agents</b>	<b>4 974</b>	<b>5 113</b>	<b>5 433</b>	<b>5 808</b>	<b>6 192</b>	<b>6 176</b>	<b>20</b>	<b>-0,3</b>
<b>Total (1)</b>	<b>25 746</b>	<b>26 802</b>	<b>28 229</b>	<b>29 878</b>	<b>31 503</b>	<b>31 505</b>	<b>100</b>	<b>4,1</b>

(1) Série révisée par rapport à l'édition précédente (révision par la DARES des données depuis 1999).

## [2] Dépense globale par public bénéficiaire (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Structure en 2010 (%)	Évolution 2010/2009 (%)
<b>Jeunes</b>	<b>6 174</b>	<b>6 619</b>	<b>7 176</b>	<b>7 323</b>	<b>7 923</b>	<b>8 164</b>	<b>25</b>	<b>3,0</b>
Apprentissage	3 852	4 254	4 563	4 768	5 478	5 510	17	0,6
Alternance/professionnalisation	1 300	1 234	1 365	1 374	1 196	1 201	4	0,4
Formation et accompagnement des jeunes	1 022	1 131	1 248	1 181	1 249	1 453	4	16,3
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>3 551</b>	<b>3 447</b>	<b>3 195</b>	<b>3 478</b>	<b>3 810</b>	<b>3 924</b>	<b>12</b>	<b>3,0</b>
<b>Agents du secteur public</b>	<b>4 891</b>	<b>5 066</b>	<b>5 376</b>	<b>5 777</b>	<b>6 165</b>	<b>6 148</b>	<b>20</b>	<b>-0,3</b>
<b>Personnes en emploi du secteur privé</b>	<b>10 786</b>	<b>11 382</b>	<b>12 123</b>	<b>12 899</b>	<b>13 271</b>	<b>12 900</b>	<b>42</b>	<b>-2,8</b>
<b>Investissement</b>	<b>344</b>	<b>288</b>	<b>359</b>	<b>401</b>	<b>334</b>	<b>369</b>	<b>1</b>	<b>10,5</b>
<b>Total (1)</b>	<b>25 746</b>	<b>26 802</b>	<b>28 229</b>	<b>29 878</b>	<b>31 503</b>	<b>31 505</b>	<b>100</b>	<b>0,0</b>

(1) Série révisée par rapport à l'édition précédente (révision par la DARES des données depuis 1999).

## [3] L'activité de formation continue de l'éducation nationale (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)		Nombre de stagiaires		Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)	
	2009	2010	(2) 2009	2010	2009	2010
Greta	450,7	483,2	504 500	542 200	51 900	51 800
Enseignement supérieur	360,0	387,0	437 000	446 400	64 000	73 000
dont universités et grandes écoles	252,0	271,0	337 000	337 000	49 000	57 000
<b>Total éducation nationale</b>	<b>810,7</b>	<b>870,2</b>	<b>941 500</b>	<b>988 600</b>	<b>115 900</b>	<b>124 800</b>

(1) Ministère de l'éducation nationale et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(2) Le nombre de stagiaires 2009 a été corrigé par rapport à l'édition précédente pour tenir compte du changement de mode de gestion des publics interâge à l'université entre 2009 et 2010.

## Présentation

En 2011, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 210 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli au total 545 300 stagiaires pour une durée moyenne de prestations d'un peu moins d'une centaine d'heures par individu.

Les effectifs de stagiaires, qui étaient repartis à la hausse depuis 2006, marquent le pas en 2011. Hors Mayotte, ceux-ci restent stables entre 2010 et 2011 et passent de 542 200 à 543 800. Dans le même temps, le nombre total des heures consommées par l'ensemble des stagiaires diminue aussi légèrement, ce qui entraîne un arrêt du recul de la durée moyenne de formation par stagiaire observé depuis 2006 [1]. En effet, entre 2006 et 2010, le nombre des stagiaires a progressé de 24 % tandis que celui des heures-stagiaires, lui, a diminué de 11 %. La durée moyenne de formation par stagiaire est passée ainsi de 132 heures en 2006 à 95 heures en 2010 et en 2011.

Le volume financier généré par les Greta a atteint 485 millions d'euros en 2011, en très légère progression par rapport à 2010 (+ 0,3 %) [2]. Selon ce critère, douze académies sont en recul d'activité et une dizaine au contraire ont accru leurs résultats financiers d'au moins 5 %. Celles qui ont le plus reculé sont les académies d'Amiens, de Guyane, de Nancy-Metz et de Strasbourg (de - 11 % à - 15 % de chiffre d'affaires entre 2010 et 2011), celles qui ont le plus progressé sont les académies de Dijon, de Guadeloupe et de Clermont-Ferrand (de + 15 % à + 19 %).

La part des fonds publics dans le chiffre d'affaires des Greta a tendance à se renforcer encore après 2008 avec la dernière crise économique, les demandeurs d'emploi constituant un public cible pour les actions de formation continue des Greta. En 2011 comme en 2010, 55 % du financement global des actions des Greta est d'origine publique contre 50 % en 2008. Cinq académies seulement sont financées pour plus de la moitié par des fonds privés (autofinancement des individus ou fonds provenant des entreprises et organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue) : les académies de Bordeaux, de Paris et de Lyon, mais aussi les académies de La Réunion et de Mayotte [3]. À l'opposé, en Guyane et en Guadeloupe, ainsi que dans l'académie de Corse, le financement des actions des Greta est assuré pour plus de 75 % par des fonds d'origine publique (prestations de formation continue pour des publics spécifiques : chômeurs, personnes en situation de handicap...).

## Définitions

### Le réseau des Greta

C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'éducation nationale (MEN). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre le potentiel éducatif du MEN au service de la formation continue des adultes. Ces dernières années, l'offre du réseau des Greta s'est élargie à de nouvelles prestations : orientation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Cafoc (centres académiques de formation continue).

### Stagiaires

Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

### Heures-stagiaires

(Stagiaires) X (durée en heures des prestations).

#### Sources :

- MEN-MESR DEPP

Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

- MEN DGESCO pour les données 2008.

 Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

## [1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	66,1	65,6	64,6	62,3	57,9	58,1	55,7	53,0	51,9	51,8	51,6	51,7
Stagiaires (en milliers)	518	506,1	484,9	478,3	472,9	446,1	439,4	456,5	479,0	504,5	542,2	543,8	545,3

## [2] Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement (en milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Fonds publics	196,2	194,7	201,5	205,2	206,3	211,4	208,1	208,8	210,8	229,5	264,2	268,4	268,5
Fonds privés	206,9	215,3	217,8	200,1	199,8	188,6	190,0	192,6	211,6	221,2	219,0	216,5	217,1
<b>Total</b>	<b>403,1</b>	<b>410,0</b>	<b>419,3</b>	<b>405,3</b>	<b>406,1</b>	<b>400,0</b>	<b>398,1</b>	<b>401,4</b>	<b>422,4</b>	<b>450,7</b>	<b>483,2</b>	<b>484,9</b>	<b>485,6</b>

## [3] Répartition du chiffre d'affaires (CA) par académie selon l'origine du financement en 2011 (en milliers d'euros)

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	12 904	9 855	22 759	56,7	4,7	22 691
Amiens	9 100	4 219	13 320	68,3	2,7	12 774
Besançon	4 198	3 072	7 271	57,7	1,5	6 808
Bordeaux	6 436	13 546	19 982	32,2	4,1	18 445
Caen	9 172	3 846	13 019	70,5	2,7	12 952
Clermont-Ferrand	11 602	5 546	17 148	67,7	3,5	16 717
Corse	1 393	424	1 816	76,7	0,4	1 686
Créteil	19 414	16 726	36 140	53,7	7,4	35 718
Dijon	9 173	5 742	14 915	61,5	3,1	14 889
Grenoble	19 638	15 376	35 014	56,1	7,2	29 558
Lille	14 203	9 709	23 912	59,4	5,0	22 876
Limoges	4 502	2 455	6 957	64,7	1,4	6 619
Lyon	7 400	11 387	18 787	39,4	3,9	17 756
Montpellier	12 669	8 637	21 307	59,5	4,4	19 815
Nancy-Metz	12 074	7 401	19 475	62,0	4,0	16 809
Nantes	8 973	8 327	17 300	51,9	3,6	16 295
Nice	6 887	6 152	13 039	52,8	2,7	12 537
Orléans-Tours	9 065	7 697	16 762	54,1	3,5	13 839
Paris	8 763	16 923	25 687	34,1	5,3	22 094
Poitiers	7 455	3 881	11 337	65,8	2,3	10 775
Reims	6 341	4 635	10 976	57,8	2,3	10 628
Rennes	11 338	7 979	19 317	58,7	4,0	18 025
Rouen	12 686	7 697	20 383	62,2	4,2	20 165
Strasbourg	7 750	5 987	13 737	56,4	2,8	10 818
Toulouse	12 454	11 066	23 520	53,0	4,8	23 010
Versailles	13 981	12 995	26 975	51,8	5,6	24 946
Guadeloupe	2 332	591	2 923	79,8	0,6	2 641
Guyane	2 225	358	2 583	86,1	0,5	2 494
Martinique	2 727	2 003	4 730	57,7	1,0	4 375
Mayotte	100	590	690	14,5	0,1	690
La Réunion	1 533	2 294	3 827	40,1	0,8	2 976
<b>Ensemble</b>	<b>268 488</b>	<b>217 116</b>	<b>485 608</b>	<b>55,3</b>	<b>100,0</b>	<b>452 421</b>

## Présentation

En 2011, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 448 000 stagiaires contre 444 000 en 2010 [1]. La hausse des stagiaires se ralentit ou stagne dans les universités (1 %) et au Cnam, elle atteint 4 % dans les écoles. Dans les universités, si les publics sous contrat de professionnalisation et les particuliers hors interâge gagnent respectivement 16 % et 12 % en effectifs par rapport à 2010, le nombre de salariés baisse de 2 % et celui des demandeurs d'emploi reste stationnaire. Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités diminue de 1 % (après révision des chiffres 2010) et seuls les contrats en alternance et les professionnels non salariés augmentent leur volume horaire. La durée moyenne des stages à l'université diminue de 16 heures et s'établit à 137 heures en 2011. Cette baisse est notamment due à la réduction des stages des 100 000 salariés envoyés au titre du plan de formation de l'entreprise qui passe de 94 à 86 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 409 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2010 [2]. Les recettes des universités qui représentent 63 % de l'ensemble progressent de 5 %, le Cnam de 4 % et les écoles de 13 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités s'accroît en passant de 67 % à 71 % des fonds dont 46 % en provenance des entreprises et des OPCA, et 23 % des individuels payants. En 2011, la part de contribution exigée des stagiaires décroît de 3 % à 1 %. La part des fonds publics perd un point en passant de 23 % à 22 % et parmi ceux-ci la part des subventions régionales (12 %) perd un point par rapport à 2010. La part des autres ressources qui abondent la formation continue à l'université perd trois points et représente 7 % de la part totale (prestataires et ressources propres).

## Définitions

### Champ

Tous les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984. On regroupe, sous la catégorie « universités », les universités et leurs composantes, les trois INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine. La seconde catégorie « grands établissements et écoles » comprend l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles rattachées aux universités (IEP, IAE, ingénieurs), les écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités et, Agrosup Dijon. La dernière catégorie du champ de l'enquête se compose du Cnam et des centres régionaux associés de l'Arcnam.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années cinquante, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

### INP

Institut national polytechnique.

### Opca

Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

### DAEU

Diplôme d'accès aux études universitaires successeur de l'ESEU. Créé en 1957, il permet à des personnes d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat.

### DIF

Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.22, 12.07, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

## [1] Répartition des stagiaires (en milliers) et heures-stagiaires (en millions) par type de dispositif, année civile 2011 (France métropolitaine + DOM)

	Universités, INP et UT (1)			Grands établissements et écoles (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	101,2	8,7	86	13,3	0,6	48
Crédit individuel de formation	12,2	3,9	316	1,6	0,6	373
Sous contrat de professionnalisation	16,3	8,8	539	0,2	ε	217
<i>dont moins de 26 ans</i>	14,2	7,9	556	0,2	ε	217
<b>Total salariés</b>	<b>129,8</b>	<b>21,3</b>	<b>165</b>	<b>15,1</b>	<b>1,3</b>	<b>85</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>38,3</b>	<b>10,4</b>	<b>271</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>641</b>
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	28,1	7,2	257	0,9	0,5	255
<b>Particuliers inscrits à leur initiative</b>	<b>143,0</b>	<b>13,5</b>	<b>95</b>	<b>3,7</b>	<b>1,3</b>	<b>126</b>
<i>dont interâges</i>	53,3	1,4	26	0,2	0,0	26
<b>Prof. libérales, commerçants, artisans</b>	<b>27,5</b>	<b>2,9</b>	<b>104</b>	<b>2,1</b>	<b>0,1</b>	<b>101</b>
<b>Ensemble</b>	<b>338,5</b>	<b>48,1</b>	<b>137</b>	<b>21,8</b>	<b>3,3</b>	<b>152</b>

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	14,4	2,5	171	128,9	11,8	92
Crédit individuel de formation	0,4	0,1	197	14,3	4,6	319
Sous contrat de professionnalisation	1,9	0,6	316	18,3	9,4	513
<i>dont moins de 26 ans</i>	1,7	0,5	328	16,0	8,5	529
<b>Total salariés</b>	<b>16,7</b>	<b>3,2</b>	<b>188</b>	<b>161,6</b>	<b>25,8</b>	<b>160</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>11,8</b>	<b>2,4</b>	<b>206</b>	<b>51,0</b>	<b>13,4</b>	<b>263</b>
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	4,6	0,8	182	33,6	8,6	255
<b>Particuliers inscrits à leur initiative</b>	<b>56,7</b>	<b>10,8</b>	<b>191</b>	<b>203,3</b>	<b>25,7</b>	<b>126</b>
<i>dont interâge</i>				53,6	1,4	26
<b>Prof. libérales, commerçants, artisans</b>	<b>3,1</b>	<b>0,4</b>	<b>122</b>	<b>32,7</b>	<b>3,3</b>	<b>101</b>
<b>Ensemble</b>	<b>88,3</b>	<b>16,8</b>	<b>190</b>	<b>448,5</b>	<b>68,2</b>	<b>152</b>

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

## [2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2011 (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités, INP et UT	Part (%)	Autres EPSCP et EPA (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
<b>Entreprises</b>							
Pour la formation des salariés	71,5	28	11,9	83,4	38,8	122,2	30
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,4	ε	0,2	0,5	ε	0,5	ε
<b>Total entreprises</b>	<b>71,9</b>	<b>28</b>	<b>12,1</b>	<b>84,0</b>	<b>38,8</b>	<b>122,8</b>	<b>30</b>
<b>Organismes collecteurs des fonds (Opca)</b>	<b>46,4</b>	<b>18</b>	<b>3,7</b>	<b>50,1</b>	<b>8,2</b>	<b>58,3</b>	<b>14</b>
Contrats avec particuliers	59,0	23	4,5	63,5	12,2	75,7	19
Contrats des stagiaires (2)	3,7	1	0,9	4,5	4,0	8,5	2
<b>Total particuliers et stagiaires</b>	<b>62,7</b>	<b>24</b>	<b>5,4</b>	<b>68,0</b>	<b>16,2</b>	<b>84,2</b>	<b>21</b>
<b>Ensemble des fonds privés</b>	<b>180,9</b>	<b>71</b>	<b>21,2</b>	<b>202,1</b>	<b>63,2</b>	<b>265,3</b>	<b>65</b>
<b>Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales</b>							
pour la formation de leurs agents	15,6	6	3,1	18,7	0,9	19,6	5
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,8	ε	0,2	1,0	1,6	2,6	1
- de l'État	4,9	2	0,8	5,8	9,6	15,3	4
- des régions	30,5	12	0,5	31,1	28,6	59,7	15
- Pôle emploi	1,4	1	0,1	1,4	4,2	5,6	1
Autres ressources publiques	3,1	1	0,1	3,2	2,8	6,0	1
<b>Ensemble des fonds publics</b>	<b>56,4</b>	<b>22</b>	<b>4,8</b>	<b>61,2</b>	<b>47,7</b>	<b>108,9</b>	<b>27</b>
<b>Autres organismes de formation</b>	<b>8,3</b>	<b>3</b>	<b>3,5</b>	<b>11,8</b>	<b>5,4</b>	<b>17,3</b>	<b>4</b>
<b>Autres ressources de la formation continue</b>	<b>10,4</b>	<b>4</b>	<b>2,6</b>	<b>13,0</b>	<b>4,5</b>	<b>17,5</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>	<b>256,1</b>	<b>100</b>	<b>32,1</b>	<b>288,1</b>	<b>120,8</b>	<b>408,9</b>	<b>100</b>

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

(2) Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.